



Commune de CREVIN
Département d'Ille-et-Vilaine

DECISION DU MAIRE
N° 2023-03

Vente d'un lot
de bois de chauffage

Monsieur le Maire de CREVIN,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020/04/005 du Conseil municipal en date du 27 mai 2020, donnant délégation au Maire pour décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

Considérant la récupération de bois de chauffage à l'occasion de divers chantiers communaux ;

Vu l'accord de l'acquéreur,

DECIDE

Article 1 : Le lot de bois de chauffage récupéré à l'occasion de divers chantiers communaux est vendu à Monsieur Marcel LABBÉ, domicilié 10, impasse des Hortensias 35320 CREVIN.

Article 2 : Le montant total de la vente est de 460 €.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal et un extrait fera l'objet d'un affichage en Mairie.
Une copie sera adressée à Monsieur le Préfet du Département d'Ille-et-Vilaine.

A CREVIN, le 31 janvier 2023

Le Maire,
Daniel GENDROT



Envoyé en préfecture le 31/01/2023

Reçu en préfecture le 31/01/2023

Affiché le **01 FEV. 2023**

ID : 035-213500903-20230131-202303-AU